



HAL
open science

La main d'œuvre rurale en Assyrie et en Babylonie au Ier millénaire a.C.

Francis Joannès

► **To cite this version:**

Francis Joannès. La main d'œuvre rurale en Assyrie et en Babylonie au Ier millénaire a.C.. Julien Zurbach. La main-d'oeuvre agricole en Méditerranée archaïque. Statuts et dynamiques économiques, Scripta Antiqua (73), Ausonius, pp.49-65, 2015, 978-2-86958-255-2. halshs-03954963

HAL Id: halshs-03954963

<https://shs.hal.science/halshs-03954963>

Submitted on 24 Jan 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

La main d'œuvre rurale en Assyrie et en Babylonie au I^{er} millénaire av. J.-C.

Francis JOANNES
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
UMR 7041 ArScAn

L'Assyrie et la Babylonie ont connu, entre le 9^{ème} et le 4^{ème} siècle av. J.-C., un système de dépendance rurale qui présente des aspects bien particuliers, propres à chacun des moments de la longue histoire mésopotamienne, mais qui dépend aussi d'un certain nombre d'éléments permanents: l'environnement naturel détermine un type d'agriculture (sèche/irriguée) associé à une mise en œuvre humaine et des structures de travail nettement différenciées: plus individualisées au nord, en Haute-Mésopotamie, plus collective au sud, en basse Mésopotamie. Il existe de ce fait un rapport étroit entre paysage, agriculture et main d'œuvre.

Il faut mettre tout de suite l'accent, d'ailleurs, sur l'aspect collectif du système d'exploitation des terres dans ce qui fut à l'origine, le «pays de Sumer et Akkad»: dès la formation des différentes Cités-États au III^{ème} millénaire av. J.-C. est apparue la question de la mobilisation en masse de la main d'œuvre agricole, et donc du contrôle de la population appelée à participer aux travaux: le système à la fois politique et socio-économique adopté à cette fin a débouché sur une forme massive de dépendance rurale. Mais les travaux collectifs auxquels participe la population dépendante sont limités dans le temps du calendrier agricole: période des labours, période de l'intervention sur les canaux d'irrigation, période de la moisson¹, ce qui pose le problème de la prise en charge de cette main d'œuvre en dehors de ces périodes de presse.

De ce fait, entre une exploitation de type esclavagiste et un recours à une main d'œuvre juridiquement libre mais dépendante économiquement, le choix s'est fait au profit de la seconde, car c'est une part non négligeable de leur propre entretien matériel qui était ainsi transférée sur les dépendants. Pendant la partie de l'année où ils ne sont pas directement utilisés, les travailleurs agricoles dépendants exploitent une terre qui leur est concédée, ou bien ils sont affectés à d'autres tâches. On sait par exemple que la main d'œuvre féminine au service des rois de la Troisième Dynastie d'Ur, à la fin du III^{ème} millénaire, regroupe des femmes qui sont tour à tour tisseuses, puis meunières, puis requises pour aider à la moisson, et parfois au halage des bateaux.

La question du contrôle de la main d'œuvre reste cruciale au I^{er} millénaire av. J.-C., comme cela a été souligné par M. Stolper² dès 1975, en Mésopotamie car ce n'est pas la terre agricole qui est rare et chère, mais l'accès aux infrastructures d'irrigation et au capital d'exploitation (animaux et outils). On se trouve en effet, après une phase de remise en culture des terres abandonnées, intervenue à la fin du 7^{ème} siècle, au début d'un cycle de très longue durée aboutissant à un quadrillage de plus en plus serré du réseau d'irrigation en Babylonie, qui culmine à l'époque sassanide, à partir de 224 ap. J.-C. Cette période qui s'étend du 6^{ème} siècle avant au 3^{ème} siècle ap. J.-C. s'inscrit donc dans un cycle de développement économique de longue durée, même si la région est lourdement taxée pendant la période achéménide. La

¹ En basse Mésopotamie, la période de la moisson se situe au mois de mai, juste avant le pic de la crue annuelle du Tigre et de l'Euphrate. Il est donc nécessaire de mobiliser sur une période réduite un maximum de main d'œuvre. Les grandes institutions utilisent pour ce faire le système de la corvée, les propriétaires aisés ont recours à des contrats d'embauche avec de strictes garanties et des incitations financières. Les petits propriétaires, eux, doivent attendre, que les terres du roi, des temples, de la bourgeoisie urbaine, aient été moissonnées pour avoir la possibilité de recruter quelques journaliers.

² Dans sa thèse de 1974, *Management and Politics in Later Achaemenid Babylonia: New Texts from the Murašû Archive.*, University of Michigan (Ann Arbor), publiée en 1985, sous le titre *Entrepreneurs and Empire. The Murašû Archive, the Murašû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, Istanbul-Leiden.

Babylonie est d'ailleurs une terre d'immigration, plus ou moins volontaire, à cette époque et le retour d'exil des élites judéennes, par exemple, n'a pas empêché qu'une partie significative de la communauté des déportés de Jérusalem soit restée sur place et y aît plutôt prospéré.

Une fois passée la période de déclin économique néo-assyrienne (8^{ème}-7^{ème} siècle), avec un abandon assez général d'une grande partie de la haute Mésopotamie, il n'y a donc pas de «tension sociale» à proprement parler, qui aurait été liée à un problème de la terre ou à une crise de la main d'œuvre rurale. On peut considérer que dans le cours du I^{er} millénaire av. J.-C., on voit se succéder trois grands empires — néo-assyrien, néo-babylonien, perse achéménide — qui ont eu la possibilité d'adapter, souvent par le biais de déportations plus ou moins massives, la main d'œuvre rurale à leurs besoins. Ce flux s'est fait vers la Mésopotamie au sens large pour les deux premiers (Assyrie, Babylonie); il a inclus également l'Iran, et surtout sa partie occidentale jusqu'au Fars pour le troisième. Mais il ne s'agit pas seulement ici du pouvoir de contrôle et de contrainte exercé par un État monarchique sur sa population rurale. D'autres paramètres entrent en jeu, comme, pour la Babylonie particulièrement, le poids des notables urbains, détenteurs d'une certaine quantité de ressources foncières et intéressés par les possibilités de bénéfices que leur procure leur activité d'hommes d'affaires au service des grandes institutions. Au-delà des discours traditionnels sur l'asservissement de la main d'œuvre des grands empires orientaux, cette action de ceux que l'on a appelé des *entrepreneurs* a caractérisé une grande partie de l'histoire de la basse Mésopotamie au I^{er} millénaire.

On peut ainsi présenter chronologiquement les trois formations impériales successives en Mésopotamie, mais avec des points de vue différents, en examinant d'abord ce que l'on peut appeler la «crise assyrienne» ou l'effondrement du système impérial néo-assyrien au 7^{ème} siècle, puis l'âge d'or des rentiers urbains et des grandes institutions au cours de la période néo-babylonienne, du 6^{ème} siècle, et enfin la réorientation achéménide avec la mise en place d'un «flux tributaire», aux 5^{ème} et 4^{ème} siècles.

Les conditions néo-assyriennes

Il semble y avoir eu deux périodes successives dans l'évolution de la population rurale néo-assyrienne: jusqu'au 8^{ème} siècle, l'Assyrie en expansion a profité d'une main d'œuvre en abondance dans le triangle assyrien³, qui fournissait à la fois des soldats et des paysans. Cela lui a permis de recoloniser la Haute Mésopotamie, et de revivifier la vallée du Habur, comme en témoignent les fouilles de la capitale provinciale de Dur-Katlimmu⁴.

Mais l'effort de guerre lié aux conquêtes extérieures et au maintien de l'ordre dans l'empire s'est prolongé de manière quasiment infinie avec des dépenses récurrentes liées à la mise en place d'un outil militaire de plus en plus spécialisé mais non productif. D'autre part, les inégalités sociales se sont creusées au profit d'une élite impériale qui accaparait l'essentiel des richesses, y compris pour des œuvres de pur prestige (palais, temples)⁵. De ce fait, la paysannerie assyrienne a eu tendance à subir un déclin démographique accentué par une paupérisation conduisant à l'endettement et à l'esclavage pour dette. Ce processus a sans doute puissamment contribué à la chute de l'empire et il a été combattu par des palliatifs tels que la récurrence des mesures d'annulation des dettes⁶ ou le remplacement des colons assyriens par des déportés, comme les gens de Samarie emmenés en Haute Mésopotamie après la destruction de la capitale du royaume d'Israël en 721. D'après K. Radner⁷, il existait plusieurs sortes de travail forcé, mais qui passaient toujours par le processus de l'endettement: soit sous forme de contrat présenté comme une reconnaissance de dette (le travailleur reçoit du cuivre et le rembourse sous forme de travail pendant une

³ Par cette expression, on désigne le territoire situé au cœur de l'ancienne Assyrie, compris entre les villes d'Aššur, au sud, de Ninive au nord et d'Arbèles à l'est.

⁴ Cf. H. Kühne, *Umwelt und Subsistenz der assyrischen Stadt Dur-Katlimmu am unteren Habur*, BATSH 8, Berlin, 2008.

⁵ Sur la captation des ressources en hommes et en terres agricoles que réalise cette élite des grands dignitaires assyriens disposant de la faveur royale, cf. l'analyse de M. Liverani, «Land tenure and family inheritance in the Ancient Near East: the interaction between 'palace' and 'family' sectors», in T. Khalidi éd., *Land Tenure and Social Transformation in the Middle East*, Beyrouth, 1984, p. 33-44.

⁶ Annulation décidée par le roi et exprimée par le terme *andūrāru*: cf. CAD A/2, p. 116-117.

⁷ K. Radner, *Die neuassyrischen Privatrechtsurkunden als Quelle für Mensch und Umwelt*. SAAS 6, Helsinki 1997.

certaine période de temps), soit sous forme de mise en gage comme garantie/antichrèse d'une dette ou comme compensation en cas de dépassement de l'échéance. À intervalles réguliers, le roi devait intervenir pour corriger les effets désastreux de ce système

Peut-on présenter un tableau détaillé de cette évolution exemplaire de l'empire assyrien? Du 8^{ème} au 7^{ème} siècle, l'empire a rencontré un problème particulier de main d'œuvre rurale. Selon certains auteurs russes⁸, l'empire assyrien aurait péri d'avoir surexploité ses conquêtes, provoquant une désagrégation générale du Proche-Orient accentuée par l'instabilité politique. En fait, cette vue est à nuancer fortement car la partie occidentale de l'empire assyrien (Syrie du nord-ouest) n'apparaît sûrement pas avoir été menée à la ruine. Par contre, en Assyrie même, on observe que les villes et les centres de pouvoir en général ont eu tendance à connaître une hypertrophie en administrateurs et fonctionnaires ou artisans improductifs du point de vue des moyens de subsistance, tandis que se développait un autre grand groupe de consommateurs non producteurs: l'armée.

Il est certain aussi que les besoins de construction en édifices de prestige ont amené dans les villes assyriennes des populations qui ne pouvaient plus être nourries par le seul environnement direct de la ville: il fallait donc faire venir les ressources de beaucoup plus loin. Ainsi, à Kalhu, dès la phase de construction palatiale sous le règne d'Aššur-nāšir-pal II (883-859), au moins 35 à 40000 des 63000 résidents étaient une population artificielle qu'il fallait nourrir sans qu'ils produisent de ressources agricoles.

Dans chacune des provinces assyrienne, le même phénomène avait tendance à se reproduire avec un centre urbain de commandement concentrant une importante population non agricole. Dans les territoires de la Haute-Djézireh et du cœur de l'Assyrie, on aurait donc eu une population déclinante démographiquement, et dont une part croissante de la production était confisquée par les versements faits aux centres urbains assyriens au titre de de l'impôt royal. De plus, les terres les plus intéressantes étaient souvent réservées à la grande noblesse, non résidente, qui avait son propre système de groupes familiaux et socio-professionnels à nourrir. Quant aux paysans locaux, ils vivaient en système semi autarcique, s'alimentant des produits de leur terre, s'habillant de leurs propres textiles, et ne se fournissant à l'extérieur que pour les instruments agricoles. La véritable économie de marché se trouvait dans les villes, et elle avait tendance à se concentrer surtout sur les produits de luxe.

Dans les très grands domaines fonciers, attribués aux grands dignitaires, le propriétaire n'était pas résident. Le dossier de textes de recensement de personnel agricole connu sous le nom de «recensement de Ḫarrān»⁹ montre que des plusieurs domaines y avaient été attribués aux plus hauts dignitaires de la Cour: le général en chef (*turtānu*), le Grand Échanson (*rab šāqē*), le Héraut du Palais (*nāgir ekalli*), le gouverneur de Ninive, le chef de la Cour de Justice (*sartinnu*), etc. De même, de nombreuses terres agricoles réparties dans tout l'empire relevaient de la Maison du Prince héritier ou de celle de la Reine.

À titre de comparaison, on peut se référer aux données rassemblées par T. Kwasman¹⁰, à partir de propriétés en Assyrie dont les surfaces sont connues:

exploitation individuelle moyenne¹¹ 20 *imēru* = 20 ha

⁸ Voir par exemple I. M. Diakonoff, «Main Features of the economy in the monarchies of ancient Western Asia», in *Troisième conférence internationale d'histoire économique (Munich, 1965)*, Paris, 1969, p. 13 – 32. L'ensemble des propositions est présenté dans M. Liverani, «The Fall of the Assyrian Empire: Ancient and Modern Interpretations», in S. E. Alcock et al. (éds.), *Empires: perspectives from archaeology and history*, Cambridge, 2001, p. 374-391.

⁹ Cf. C.H.W. Johns, *An Assyrian Doomsday Book or Liber Censualis of the District round Ḫarran in the Seventh Century B.C.* Assyriologische Bibliothek 17. Leipzig. 1901; F. M. Fales, *Censimenti e catasti di epoca Neo-Assira*. Centro per le antichità e la storia dell'arte del Vicino Oriente. Studi economici e tecnologici 2. Rome. 1973; J. N. Postgate, «Ḫarrān», *RIA* 4 (1972-75), p. 122-125; S. Parpola, «A Note on the Neo-Assyrian Census Lists», *ZA* 64, 1974, p. 96-115; F. M. Fales et J. N. Postgate, *Imperial Administrative Records, Part II. Provincial and Military Administration*. SAA 11, Helsinki 1995; V. A. Jakobson, «Some Remarks to the Assyrian Doomsday Book», *AOAT* 267, 1999, p. 241-243.

¹⁰ T. Kwasman, T., *Neo-Assyrian Legal Documents in the Kuyunjik Collection of the British Museum*. Studia Pohl: Series Maior 14, Rome, 1988. T. Kwasman considère qu'un *imēru* vaut environ 1 ha à cette époque.

Rīmāni-Adad ¹² , écuyer d'Assurbanipal	750 <i>imēru</i> = 750 ha
Nabû-šar-ušur ¹³	1700 hectares de champ, 40 vignobles, 2 jardins potagers, en 6 propriétés dont on fait l'inventaire du personnel
Intendant du temple d'Aššur ¹⁴	4000 <i>imēru</i> = 4000 ha

Ce ne sont pourtant pas des surfaces gigantesques. Et c'est la faible occupation humaine qui est sans doute l'élément principal, laissant beaucoup de terres en jachère. D'après M. Fales¹⁵, la période impériale en Assyrie montre un déclin, constaté archéologiquement, des implantations urbaines moyennes, en dehors des capitales et une atomisation des implantations rurales, que ce soit dans la région d'Eski Mosul, à proximité immédiate du réseau des capitales palatiales assyriennes ou dans la haute Djezireh, avec un déclin marqué des implantations urbaines et une haute Mésopotamie qui se vide progressivement de sa population, malgré la forte politique de colonisation du 9^{ème} siècle. On comprend mieux les politiques royales associant ces colonisations forcées/déportations et les mesures de protection de la petite paysannerie endettée: une lettre royale¹⁶ montre ainsi que lors de l'attribution par le roi à un nouveau titulaire d'un domaine de la Couronne, les paysans endettés sont libérés des obligations qui pèsent sur eux:

Message du roi à [.....]-li. Je vais bien. Puisse ton cœur être dans la joie! Voilà qu'Ahabû va venir chez toi. Réponds favorablement à sa requête. Rassemble mes pièces d'étoffe et celles des [.....] de mes fils, ainsi que la laine, le [.....], l'huile d'olive et le vin. J'ai déjà [fait rassembler] et emmener les [attelages] de chevaux, de mules, les dromadaires, pour(?) 20 mines d'argent. L'épeautre, l'orge, le froment, les raisins, fais l'estimation de ce qu'ils valent selon le prix du marché et vends-les à son fils. S'il y a des reconnaissances de dette: prend-les et annule-les! Fais le compte du petit bétail, soustrais-en le [.....] des agneaux(?). Inspecte les parcelles des jardiniers et inscris-les sur un registre de bois. Fais le moi parvenir par l'intermédiaire d'Ahuni. Ahabû devra prendre avec lui les laboureurs, les bergers et les jardiniers. Leurs comptes doivent être en règle, mais laisse de côté l'orge qui a pu leur être attribuée en prêt. Écris-moi. Je te tiens responsable devant mon représentant officiel. Il a tout pouvoir vis-à-vis de mes gens. Toi, te tairais-tu devant lui?

La colonisation

Les rois assyriens avaient en effet mis en place une politique active de réoccupation de la haute Mésopotamie avec la construction de *palais*, c'est-à-dire de centres militaires et administratifs, l'organisation d'équipes de travailleurs répertoriées sous le nom de *charrues*, la mise sur pied de réserves de grain, et l'acquisition de chevaux de trait¹⁷. Cette politique visait à développer une installation sédentaire capable de résister aux Araméens du désert, et de mettre en valeur le pays, pour procurer des ressources nouvelles. Un bon exemple est celui d'Apqum, où un Palais contrôlant l'ouest fut construit par Aššur-rēš-iši, puis réparé par Aššur-bēl-kala, Adad-nīrārī II et Aššur-nāšir-pal II. Aux 10^{ème} et 9^{ème} siècles, Apqum servait de point stratégique pour contrôler les accès vers Ninive depuis le nord-ouest.

Au fur et à mesure que l'empire s'étendait vers l'ouest, la même politique fut utilisée, dans des régions de plus en plus éloignées du centre assyrien comme l'attestent la fondation de Dūr-Bēl-Ḥarrān-bēlu-ušur (Tell Abta), ou la reconstruction de Tell Rimah sous Adad-nīrārī III, qui cite ainsi 331 villages dans la province de Rašappa entre Apqum et le Habur, sur le piémont du Sinjar (*ina kutal^{kur} sangāri*). On

¹¹ À titre de comparaison, dans le recensement de Ḥarrān, sur 50 *imēru* (50 ha) de terre agricole, dont une partie en vigne (10000 pieds de vigne) vivaient 9 personnes; sur 60 *imēru* (60 ha) vivent 5 personnes (un laboureur avec sa famille).

¹² écuyer du roi Aššurbanipal (première moitié du 7^{ème} siècle).

¹³ chef-eunuque d'Aššurbanipal d'après le texte SAA XII 27.

¹⁴ sous le règne d'Adad-nīrārī III (810-783).

¹⁵ F. M. Fales, *L'impero assiro. Storia e amministrazione (IX-VII sec. a.C.)*, Rome-Bari 2001, p. 170.

¹⁶ F. M. Fales, «The liquidation of an Assyrian royal Estate», in S. de Martino et F. Pecchioli Daddi (éds.), *Anatolia antica. Studi in memoria di Fiorella Imparati* (Eothen 11), Florence, p. 245-254.

¹⁷ N. Postgate, *The Land of Assur and the Yoke of Assur. Studies on Assyria: 1971-2005*. Oxford, 2007, chapitre 2, p. 27-46.

trouve ainsi mention de villages situés «dans la steppe» (*ina madbar*) de la province de Rašappa, qui fournissaient du grain à meilleur marché qu'à Ninive:

Ninive	1 <i>imēru</i> pour 1 mine de cuivre
Dūr-Šarru-kīn (Khorsabad)	1 1/2 <i>imēru</i> pour 1 mine
<i>mud(a)biri</i>	2 <i>imēru</i> pour 1 mine

De même, les textes de Ḥarrān citent un village situé *ina madbar ša* ^{uru}*balīhi* «dans la steppe de la ville de Balīhu»: c'est donc le même procédé qui était utilisé dans la vallée du Balih, qui avait été conquise par Salmanazar III (858-824). En 814, la région de Ḥarrān faisait partie de la province de *turtānu*, et elle avait été repeuplée au cours du 9^{ème} siècle, par des Assyriens. Au 7^{ème} siècle, ce sont des Gambuléens qui y seront déportés depuis la Babylonie du sud. La situation que documentent les textes de Ḥarrān est complexe, puisqu'on y trouve une population pré-assyrienne, des colons assyriens, et des Araméens locaux et déportés. De plus, s'il s'agit bien, comme le prétend N.Postgate, de textes décrivant des terres exemptées, la situation particulière de ces domaines comportant des serfs *glebae adscripti* était propre à ce seul endroit, et ne peut être transposée telle quelle à d'autres régions de l'empire: certaines ont pu garder plus longtemps une population rurale indépendante.

La situation de la main d'oeuvre rurale: esclaves, déportés, dépendants

Selon B. Oded¹⁸, les déportés n'étaient pas des esclaves mais étaient considérés et traités par le roi comme la population assyrienne de l'empire: il pouvait donc leur imposer au moins les mêmes obligations de service. D'une certaine manière, cela revient aussi à dire que c'est l'ensemble de la population assyrienne qui est potentiellement asservi au roi et dénué de tout droit individuel. Selon K. Radner¹⁹, il faut plutôt considérer que l'absence totale de liberté de mouvement dont jouissent les déportés les fait entrer dans la catégorie des esclaves, au même titre que les esclaves achetés sur le marché (*ša šīme*), les esclaves nés à la maison (*unzarhu*), les esclaves nés dans le palais royal (*mār amat ekalli*), les oblats (*šēlūtu*). Elle les distingue en ce sens des «Assyriens», qui restent cependant dépendants à deux niveaux: d'une part ils appartiennent à une «maison», qui peut être leur simple famille, mais aussi une maison nobiliaire; d'autre part, ils sont soumis à l'autorité du roi. Ils sont astreints à une obéissance totale (*palāhu*) envers chacune de ces autorités. Le roi en particulier a le droit absolu de convoquer pour la corvée ou le service militaire les gens de son pays. Chacun est donc enregistré et dépend d'une structure administrative reprenant l'organisation militaire et sa hiérarchie (cinquantenies/*rab hanše*). Mais plutôt qu'une emprise administrative étouffante et oppressante, le rapport est vu comme celui d'un service mutuel: le contribuable assyrien peut demander et recevoir protection de son responsable administratif qui agit alors comme son supérieur.

L'exemple du recensement de Ḥarrān

Cet ensemble documentaire remarquable retrouvé à Ninive²⁰, et qui date sans doute de la fin du 8^{ème} siècle, comprend le recensement global des terres d'un grand domaine, appartenant probablement à un membre de la famille royale, avec la mention des personnes qui y résident et sont chargées de sa mise en valeur, ainsi que leur famille. Ces terres sont disséminées sur plusieurs terroirs de la région du Balih. Le grand propriétaire dispose avant tout de vignes, comprenant entre 4 500 et 29 000 pieds de vigne; c'est une culture d'un très bon rapport du fait de sa rareté en haute Mésopotamie. À côté de cela il dispose de terres céréalières, de vergers, ainsi que de troupeaux. L'un des aspects les plus intéressants est d'ordre démographique car la situation des familles d'exploitants atteste des difficultés de l'Empire assyrien en cette matière: peu de personnes âgées, mais aussi très peu d'enfants en bas-âge.

¹⁸ B. Oded, *Mass Deportation et Deportees in the Neo-Assyrian Empire*. Wiesbaden, 1979.

¹⁹ K. Radner, *Die neuassyrischen Privatrechtsurkunden als Quelle für Mensch und Umwelt*. SAAS 6, Helsinki 1997, p. 229.

²⁰ Cf. note 9 ci-dessus.

Le recensement de Ḥarrān

Répartition par générations (génération 0 = parents des adultes; génération 1 = adultes; génération 2 = enfants des adultes; génération 3 = petits-enfants des adultes)

Texte	Génération 0	Génération 1	Génération 2	Génération 3
I 1-3	1	1		
I 4-7		2	2 ou 3	0 ou 1
I 12-15		3	3	
I 16-17	1	1		
I 25-29		2	4	
I 30-31		2	1	
I 32-34		2		
I 41-44		2	1	
I 45-46		2	2	
II 1-4		2	2	
II 8-12		2	1	
II 16-23		2	4 ou 5	1 ou 2
II 27-29		2	2	
Total	2	25	22-24	de 1 à 3

La période néo-babylonienne et achéménide.

La situation de la main d'œuvre agricole dans la Babylonie du 7^{ème} au 4^{ème} siècle av. J.-C. aux périodes dites néo-babylonienne et achéménide, est documentée par deux types d'archives: celles des notables urbains, de type privé, et celles des temples, de type institutionnel.

Notables urbains et rente foncière

Les archives des notables urbains de Babylone du 6^{ème} siècle illustrent un système qui est fondamentalement celui de la rente foncière: il n'est plus question d'utiliser directement pour en tirer sa subsistance un patrimoine foncier que la famille se transmet de génération en génération. Le champ d'utilisation s'est élargi, et, comme l'a montré G. van Driel²¹, les notables valorisent leur patrimoine foncier en consacrant une surface de plus en plus importante aux palmeraies-jardins, qui fournissent des dattes et des légumes et entraînent peu de frais d'exploitation autres que le salaire des jardiniers/arboriculteurs. Cependant, les propriétaires gardent toujours une certaine proportion de terres à céréales, car le pain reste la base de l'alimentation. Ces exploitations sont situées le plus possible à proximité du centre urbain pour réduire les frais de transport des récoltes. Une partie du revenu des palmeraies-jardins est certainement convertie en surplus commercialisé, et, même si le mécanisme de la mise sur le marché et le détail des moyens de paiement nous échappent encore largement, on peut considérer qu'il y a là passage à un type d'économie beaucoup plus ouverte et active qu'auparavant²². Ce développement profite, semble-t-il, surtout aux propriétaires urbains, beaucoup plus qu'à la main d'œuvre rurale.

Les propriétaires urbains confient en effet le plus souvent leurs domaines à des exploitants qui peuvent être de statut libre ou servile. Si le dernier cas est bien illustré dans les archives des Egibi, le recours à des exploitants libres est plutôt la règle et il n'est pas exclu qu'il s'agisse de petits propriétaires qui travaillent aussi comme fermiers/métayers au profit des propriétaires urbains, en s'assurant ainsi un complément de ressources: les changements fréquents de titulaires des contrats de fermage dans les

²¹ G. van Driel, «Neo-Babylonian Agriculture», *BSAg* 4 1988, p. 121-159.

²² Cf. à ce sujet les observations de M. Jursa, *Aspects of the Economic History of Babylonia in the First Millennium BC. Economic Geography, Economic Mentalities, Agriculture, the Use of Money and the Problem of Economic Growth*, AOAT 377, Münster 2010.

archives privées, parfois d'une année sur l'autre tendraient vers cette direction. Les archives des Ea-Ilūta-banī²³ montrent ainsi une véritable «volatilité» des exploitants. Ce système évite au propriétaire d'avoir à investir dans du matériel coûteux, et au fermier d'investir dans du capital d'exploitation sous-utilisé.

Renouvellement de bail entre un exploitant et le propriétaire d'une palmeraie (Borsippa, 557-552 av. J.-C.)

TuM 2/3, 135

1 *kur*, 2 *pi* (= environ 18 000 m²) de terre agricole appartenant à Zēr-Bābili, fils de Nabû-šum-iškun, descendant de Ilūta-banī et à Nabû-ibni, fils de son frère, située à la Porte des Fours, en bordure de la terre du Bît-Ilūta-banī, en haut et en bas de la Grand Route, Nādin, fils de Nabû-šum-ibni, descendant de [...], l'a prise en contrat d'arboriculture pour 5 ans. Il s'engage à retourner le champ pour l'humidifier, à enlever les *mišru* et les mottes de terre, à procéder à l'irrigation et à la garde du verger, à creuser les fossés d'irrigation et les branchements; il aura droit à 5 *kur* (= environ 900 litres) de dattes de salaire pour 1 *kur* (= environ 13 300 m²) de terre.

Témoins. 3-i-an 3 de Nériglissar (557 av. J.-C.). Il n'y détruira pas les régimes, il se porte garant contre la brisure des [palmiers]; il se porte garant [contre] un affaissement (des arbres) et toute négligence envers les palmiers.

TuM 2/3, 136

Le champ de Zēr-Bābili, fils de Nabû-šum-iškun descendant de Ilūta-banī, qui est au-dessus de la Grand Route et (du domaine?) de Nādin, Nādin, fils de Nabû-šum-ibni, descendant de [...], l'a pris en contrat d'arboriculture pour 3 ans. Il s'engage à retourner le champ pour l'humidifier, à enlever les *mišru* et les mottes de terre, à creuser les fossés d'irrigation et les branchements, à procéder à l'irrigation, à ne pas briser, laisser s'affaisser ou négliger les palmiers. Il se porte garant contre une cassure des palmiers; pour tout ce qu'il labourera de terre, il aura droit à [5] *kur* de dattes de salaire pour 1 *kur* de terre. Le bois de tout son champ, Nādin(!) le partagera avec Zēr-Bābili, et il le fera livrer.

Témoins. 4-[o]-an 4 de Nabonide (552/1 av. J.-C.).

Il existe cependant aussi des exploitants à plein temps, dont la situation matérielle n'est pas très éloignée de celle des esclaves placés par les propriétaires urbains dans les exploitations de la couronne rurale de la ville. Il faudrait également prendre en compte le système que décrit C. Wunsch²⁴ dans lequel, par le biais de la prise en gage antichrétique par leur créancier des terres des débiteurs qui ne peuvent honorer leurs engagements, s'opère une captation momentanée des ressources agricoles par des notables qui n'ont pas besoin de recourir à des transferts définitifs de propriété: ils jouissent d'une partie des revenus de ces terres, au titre du remboursement du capital de la dette et de ses intérêts, tandis que le débiteur glisse du statut de propriétaire indépendant à celui de fermier dépendant, attaché à sa terre par l'obligation du remboursement. Une formule assez voisine, quoique moins contraignante, est celle que l'on voit fonctionner par le biais des archives de l'homme d'affaires Iddin-Marduk, allié par mariage aux Egibi, vers le milieu du 6^{ème} siècle²⁵: Iddin-Marduk pré-achète les récoltes d'ail de certains exploitants individuels de la région de Babylone, sous forme d'une reconnaissance de dette: en échange d'un paiement en argent effectué plusieurs mois à l'avance et en une seule fois, il se réserve une quantité déterminée de la récolte et se garantit contre d'éventuelles hausses de prix. On ne sait si par ce biais il achète toute la récolte attendue ou seulement la part susceptible d'être commercialisée par le petit propriétaire, mais à un coût bien supérieur à celui d'Iddin-Marduk, qui réalise de véritables économies d'échelle. A priori l'exploitant et l'entrepreneur sont tous deux gagnants dans cette opération, mais il est certain que les «vrais» bénéfices de la commercialisation vont à Iddin-Marduk. On constate, en tout cas, que la variété

²³ F. Joannès, *Archives de Borsippa: La famille Ea-ilūta-bāni. Etude d'un lot d'archives familiales en Babylonie du VII^e au V^e siècle av. J.-C.*, Genève, 1989.

²⁴ C. Wunsch, «The Egibi Family's Real Estate in Babylon (6th Century BC)», in: M. Hudson et B. Levine (éds.): *Urbanization and Land Ownership in the Ancient Near East*, Cambridge, MA: Peabody Museum of Archaeology and Ethnology and Harvard University 1999 (Peabody Museum Bulletin 7), pp. 391-419. Pour un point de vue différent, cf. M. Jursa, «Debts and Indebtedness in the Neo-Babylonian Period: Evidence from the Institutional Archives», in: M. Hudson und M. Van de Mieroop (éds.), *Debt and Economic Renewal in the Ancient Near East*, Bethesda 2002, p. 197-220.

²⁵ Cf. C. Wunsch, *Die Urkunden des babylonischen Geschäftsmannes Iddin-Marduk. Zum Handel mit Naturalien im 6. Jahrhundert v. Chr.*, (Cuneiform Monographs, vol. 3 a and b), Groningen, 1993.

des types d'exploitants agricoles en rapport avec les propriétaires urbains est large, depuis la famille de statut servile, jusqu'au fermier qui prend les terres en exploitation pour compléter ses revenus, en passant par le débiteur réduit au statut de dépendant et à l'exploitant engagé par contrat dans un type de production dont il n'assure pas la commercialisation.

Aux revenus de leur patrimoine familial, les notables ajoutent par ailleurs très souvent ceux que leur procurent leur insertion dans le fonctionnement et la gestion des grandes institutions religieuses, y compris dans des activités agricoles. Certaines archives privées documentent par exemple le cas de prébendiers-jardiniers, détenteurs de parcelles du jardin du temple, communément appelé jardin Hallat²⁶, et situé à proximité de l'Akītu, le temple campagnard qui accueille une fois par an la divinité poliade lorsqu'elle accomplit un séjour de purification à l'extérieur de la ville. Si certains, comme à Sippar²⁷, sont de véritables arboriculteurs-jardiniers, d'autres n'en détiennent que la propriété nominale et la font exploiter par des exploitants spécialisés.

La main d'oeuvre des grands domaines

Les véritables «grands domaines» agricoles en Babylonie sont ceux, naturellement, de la Couronne (mais celle-ci reste malheureusement très mal documentée) et des grandes institutions religieuses. L'exploitation du domaine foncier des temples babyloniens est bien connu par les travaux de D. Cocquerillat, de G. van Driel, et de M. Jursa²⁸. C'est à ce dernier qu'on doit la compréhension de la distinction entre deux catégories d'exploitants au service du temple, les «laboureurs» (*ikkaru*) et les «cultivateurs» (*errēšu*). Les *ikkaru* sont des travailleurs agricoles employés à plein temps par le temple; certains sont issus de la catégorie particulière du personnel servile du temple, ceux que l'on appelle des «oblats» (*širku*): ils apparaissent dans les contrats et dans les textes de procès dépourvus de droits personnels, de la même manière que les esclaves privés, et il s'agit parfois à l'origine d'esclaves privés qui ont été voués au temple par leur propriétaire. Mais tous les *ikkaru* ne sont pas des oblats, et l'on a alors affaire à une catégorie de dépendants libres juridiquement mais asservis économiquement car n'ayant manifestement pas le droit d'échapper à l'autorité du temple. Celui-ci procède — on en a l'exemple dans les archives de Sippar — à des recensements réguliers de ses *ikkaru* où l'on enregistre la composition des familles²⁹.

La règle qui veut que l'on n'utilise que la main d'œuvre strictement nécessaire — car, rétribuée par des rations d'entretien, elle coûte cher au temple — se vérifie tout à fait dans le cas de Sippar. Il semble exister une sorte de «réserve» d'*ikkaru*, qui sont logés sur les domaines du temple dans des établissements ruraux, et qui peuvent disposer à ce moment là d'une petite exploitation qui leur assure un complément de ressources quand ils ne travaillent pas pour le sanctuaire.

Ils glissent ainsi vers l'autre catégorie, celle des *errēšu*, les cultivateurs, qui sont des exploitants travaillant sur les terres du sanctuaire en tant que fermiers/métayers. Ces exploitants sont indépendants en ce sens qu'ils pourvoient eux-mêmes à leurs besoins, mais ils versent une redevance comme n'importe quel fermier privé, et ils peuvent être astreints à certains gros travaux.

Le problème qu'essaye de résoudre l'administration du temple est en quelques sorte de concilier l'inconciliable: disposer d'une force de travail la plus large possible, que l'on puisse mobiliser en masse et à moindres frais, mais en même temps avoir le moins possible de personnel directement entretenu par les allocations de rations d'entretien. D'où toute une série de solutions intermédiaires qui expliquent que l'on trouve, parmi les gens envoyés pour des travaux sur le réseau d'irrigation, des artisans

²⁶ D. Cocquerillat, «Recherches sur le verger du temple campagnard de l'Akītu (*kiri₆ hallat*)», WdO 7, 1973, p. 96-134.

²⁷ Cf. M. Jursa, *Die Landwirtschaft in Sippar in neubabylonischer Zeit*. AfO Beih. 25, Wien, Institut für Orientalistik, 1995.

²⁸ D. Cocquerillat, *Palmeraies et cultures de l'Eanna d'Uruk (559-520)*. Ausgrabungen der Deutschen Forschungsgemeinschaft in Uruk-Warka 8 (Berlin), 1968; G. van Driel, *op. cit.* (note 21); M. Jursa, *op. cit.* (note 27).

²⁹ Cf. F. Joannès, «La mention des enfants dans les textes néo-babyloniens», *Ktéma* 22, 1997, p. 119-133; M. Jursa, *op. cit.* (note 27); G. van Driel, «Care on the Elderly: the Neo-Babylonian Period», in M. Stol et J. Vleeming (éds.), *The Care of the Elderly in the Ancient Near East*, Leiden, p. 161-197.

travaillant normalement comme techniciens au service du temple. À l'inverse, M. Jursa³⁰ cite quelques cas d'*ikkaru* qui finissent par louer des terres au temple comme n'importe quel fermier.

Cependant, les *ikkaru*, ou les *errēšu*, ne sont pas corvéables à merci: une fois leur tour de service effectué, ils ne peuvent être utilisés que dans le cadre de contrats de travail qui leur garantissent les droits et, surtout, la rémunération des travailleurs loués à la journée (*agru*). On voit donc des gens identifiés comme *ikkaru* ou comme *errēšu* dans certains documents, réapparaître dans d'autres listes comptables comme journaliers-*agru*, avec des salaires en nature ou en métal précieux trois à quatre fois plus élevés que le montant de leur ration d'entretien habituelle. Il ne s'agit nullement là d'une nouveauté, puisque dans le tableau qu'on peut dresser du personnel des grands ateliers d'État de l'empire d'Ur III, à la fin du III^{ème} millénaire av. J.-C., le même principe de division de la main d'œuvre existait déjà. Ce système semble fournir une sorte de «soupape de sécurité» en ce sens que la contrainte permanente que l'administration du temple exerce sur sa main d'œuvre dépendante est compensée par la possibilité de compléments de ressources à des conditions intéressantes. Si ce complément n'existait pas, les travailleurs auraient tendance à prendre la fuite et s'évanouir dans la nature.

L'un des indices, par exemple, qui témoigne que les oblats/*širku* au service du temple ne jouissent pas de conditions de vie très intéressantes, est le nombre important de procès où ils sont impliqués dans des affaires de vol d'animaux dérobés pour être mangés, ce qui semble indiquer qu'ils meurent pratiquement de faim. D'ailleurs, dès qu'ils peuvent échapper à leur condition d'oblat, ils se réfugient dans des familles privées. On trouve ainsi plusieurs procès dans lesquels l'administration du temple d'Ištar d'Uruk essaye de récupérer des oblats captés par des individus privés. Or, en l'état actuel des attestations connues, l'inverse (un esclave privé essayant de se faire passer pour un esclave du temple) ne se produit jamais.

Comme on l'a vu, on ne dispose malheureusement que de peu de renseignements pour cette époque sur les terres de la Couronne et sur la manière dont le roi met en valeur son domaine foncier. L'un des points à noter cependant est que l'utilisation de la main d'œuvre déportée est tout autant la règle sous les rois néo-babyloniens que sous les Assyriens. L'exemple le plus connu est naturellement celui des déportés de Jérusalem, mais les deux déportations subies par les habitants de Juda ont débouché sur des modes d'implantation différents: en 597, la déportation ne concerne que la famille royale et l'élite sociale et se traduit par leur mise en résidence forcée dans le palais de Babylone. La déportation de 587 (la plus connue) débouche sur une implantation dans des domaines ruraux où les déportés édifient ou occupent en les rebaptisant des hameaux ou des villages auxquels ils donnent le nom de leur lieu d'origine. On a ainsi retrouvé un lot de tablettes provenant d'une ville appelée Āl Yahūdu, une «Jérusalem de Babylone»³¹, mais c'est à la même époque qu'ont été bâties en Babylone centrale une «Gaza», une «Qadeš», une «Tyr», une «Neirab», peuplées de gens déportés de l'ouest. Les contrats que passent ces déportés (ou leurs descendants à l'époque achéménide, quelques générations plus tard) sont en général liés à des activités rurales. Il est certain que le pouvoir babylonien a trouvé dans la main d'œuvre déportée un réservoir qu'il a utilisé à bon compte pour ses grands travaux, mais aussi pour l'exploitation de son domaine foncier.

L'évolution de la situation sous les Achéménides

Le mode de fonctionnement de la population rurale n'a pas beaucoup évolué entre l'époque néo-babylonienne et l'époque perse achéménide en basse Mésopotamie. On note surtout deux phénomènes, qui s'inscrivent dans un contexte plus vaste: d'une part à Uruk et à Sippar, à la fin du 6^{ème} siècle, on constate, d'après les archives des temples, un effort fait par le nouveau pouvoir politique pour utiliser de manière intensive à son profit la main d'œuvre essentiellement agricole qui dépend des sanctuaires. Les levées d'hommes au titre du «service dû au roi» se multiplient, posant de nombreux problèmes, car les

³⁰ M. Jursa, *op. cit.* (note 27).

³¹ Cf. F. Joannès et A. Lemaire, «Trois tablettes cunéiformes à onomastique ouest-sémitique», *Transeuphratène* 17, 1999, p. 17-34; K. Abraham, «West Semitic and Judeans Brides in Cuneiform Sources from the 6th century B.C.E.. New Evidence from a Marriage Contract from Al-Yahūdu» *AfO* 51 (2005-2006), p.198-219; L. Pearce, «New Evidence for Judeans in Babylonia», in O. Lipschits & M. Oeming (éds.) *Judah and the Judeans in the Persian Period*, p.399-411, Winona Lake, 2006.

oblats ainsi réquisitionnés manifestent une claire réticence à s'éloigner d'Uruk ou de Sippar. Dès le règne de Cyrus, il apparaît que des travaux considérables ont été entrepris pour relier de manière régulière la Babylonie à l'Iran du sud-ouest. Des routes terrestres ont été remises en état, et il semble que des travaux de canalisation aient été entrepris pour permettre l'acheminement régulier du tribut constitué de produits agricoles vers les capitales perses (au premier rang desquelles Suse), en particulier dans la région du Tigre³².

Lettres d'administrateurs du temple d'Ištar à leur collègue (début de la période achéménide)

YOS 3 69

«Lettre de Nabû-ahhê-iddin au šatammu, mon frère. Puissent Bēl et Nabû décréter vie et santé de mon frère. Il n'y a plus de journaliers: tous, pour le mois de Tašrītu, ils sont partis! Quant aux oblats que tu m'as envoyés, il n'y a aucune provision avec eux. Ils font le travail pendant 5 jours et ensuite ils font défaut! Et les journaliers au mois, un seul homme prend 6 sicles d'argent pour son salaire mensuel! Moi, je sais bien qu'il n'y a plus d'orge ni de dattes dans l'Eanna: donne donc de l'argent pour de l'orge et des dattes en ville et emporte (les). Donne (ensuite) 30 litres d'orge pour 15 jours pour un homme et envoie moi les travailleurs, pour qu'ils fassent le travail.

Nous voilà tous les deux irrités! Quant à ce que tu declares: "Moi, je vais venir et faire le travail!", si toi tu as pris la décision de venir et si tu es prêt à faire le travail et si cela te convient, écris-moi pour que moi je (re)parte et toi, viens donc et fais le travail!»

YOS 3 133

«Lettre d'Innin-ālik-pāni au šatammu et à Nabû-ah-iddin, mes seigneurs. Puissent la Dame d'Uruk et Nanaia décréter santé et vie pour mes seigneurs!

(...) Voyez! Les travailleurs, Iqīšaia les a affectés au travail, (mais) là-dessus 25 travailleurs, à notre insu, sont repartis le 1^{er} du mois d'Ulūlu. Que mes seigneurs le sachent! Tous, je (leur) avais affecté 2 pains et de l'eau pour une valeur totale de 3 sicles d'argent, mais je n'ai plus rien à leur laisser. Que mon seigneur donne des ordres pour qu'on leur fasse porter de l'argent et que nous le donnions pour (ces) deux pains. Tous les travailleurs sont disposés à repartir. Sur les 50 travailleurs de Ardi-Bēl, il n'y en a pas plus de 30 qui soient restés à leur poste, et lorsque j'en ai parlé à son responsable administratif en disant: "Le reste des travailleurs, (qu'il vienne) ici!", il m'a répondu: "Ils sont en fuite!". Vois, les travailleurs manquants, je viens d'écrire à leur sujet à Ardi-Bēl».

Dans le même temps, les domaines royaux ou princiers reçoivent une population d'origine étrangère: l'article récent de C. Waerzeggers³³ sur les mercenaires cariens ramenés d'Egypte montre qu'à partir de Cambyse les rois perses ont décidé de les implanter en Babylonie, d'abord sur les terres de la Couronne affermée à des Babyloniens, puis dans des structures autonomes qui avaient le double statut de colonies rurales et de colonies militaires. D'abord mis à la charge des habitants de Borsippa, l'entretien des soldats cariens paraît donc avoir ensuite été transféré vers le centre géographique de la Babylonie, c'est-à-dire la région de Nippur. Il semble ainsi y avoir un lien, que suggère C. Waerzeggers, entre ce dossier et la présence postérieure d'importantes colonies militaires dans la région de Nippur à la fin du 5^{ème} siècle sous les règnes d'Artaxerxès Ier et Darius II, que documentent les archives de la firme Murašû.

L'analyse qu'a faite M. Stolper³⁴ de ce dernier lot d'archives montre pourtant que le système n'a pas bien fonctionné: les grandes institutions, qu'il s'agisse des temples ou de la Couronne ont toujours cherché à transférer les charges d'entretien de la main d'œuvre sur leurs dépendants ou sur des entrepreneurs privés. Quand ces derniers ont eu les moyens de réaliser des investissements ou d'introduire une rationalisation dans l'utilisation du matériel d'exploitation, cela leur a permis d'accroître de manière significative la production et les profits tirés de la terre agricole; ils ont souvent cherché à y ajouter les effets du monopole de fait qu'ils détenaient sur la commercialisation des surplus. De ce fait, ils ont confisqué à leur profit l'essentiel des profits réalisés, laissant le propriétaire éminent (la Couronne) et les

³² Pour un développement circonstancié de ces aspects et une analyse de la documentation cunéiforme, cf. G. Tolini, *La Babylonie et l'Iran : les relations d'une province avec le coeur de l'Empire achéménide (539-331)*, thèse de doctorat (juin 2011), en cours de publication.

³³ C. Waerzeggers, «The Carians of Borsippa», *Iraq LXVIII* (2006) p. 1-22.

³⁴ M. Stolper, *Entrepreneurs and Empire. The Murašû Archive, the Murašû Firm, and Persian Rule in Babylonia*, 1985.

détenteurs nominaux (les colons militaires)³⁵ avec des revenus qui n'évoluaient pas de manière significative. Comme souvent, l'État a ici privilégié la régularité de ses revenus par rapport à un accroissement de ses profits. Mais les titulaires des tenures militaires se sont souvent retrouvés dans l'impossibilité de réaliser les dépenses nécessaires et de faire face à leurs obligations militaires dans les moments d'urgence, en particulier lors de la brève crise de succession survenue après la disparition d'Artaxerxès I^{er} (465-424). Ils se sont ainsi retrouvés endettés durablement auprès de la firme Murašû, qui pouvait dès lors utiliser quasiment à son seul profit les ressources foncières constituées par ces tenures militaires aboutissant ainsi à une sorte d'implosion du système³⁶.

Pour la situation de la main d'œuvre rurale courante, ce sont là encore, surtout les archives des Murašû qui fournissent l'essentiel des données: la firme dispose d'un personnel servile en propre, mais a également recours à des exploitants métayers qui possèdent sans doute quelques arpents en personnels et cultivent les terres des feudataires et des grands propriétaires. Economiquement, la règle qui veut qu'il soit plus avantageux pour celui qui fait cultiver la terre d'utiliser de la main d'œuvre dépendante que des esclaves, continue à se vérifier. Par ailleurs, plusieurs éléments dans les archives des Murašû montrent que ces derniers traitent sans ménagement la main-d'œuvre rurale qu'ils utilisent, qu'ils rétablissent une forme d'esclavage pour dette, exercent des violences physiques sur certains débiteurs qui ne les rembourseraient pas, et n'hésitent pas à empiéter sur des domaines nobiliaires qui ne relèvent pas de leur compétence. Peut-être faut-il y voir la trace d'une évolution générale: l'accroissement de la population rurale résultant à la fois de la politique d'installation de colonies étrangères en basse Mésopotamie et d'un réel développement économique a pu réduire la tension sur la main d'œuvre et laisser aux travailleurs agricoles moins de poids dans la fixation de leur rémunération. Le statut des dépendants royaux (*gardu* dans les textes de Babylonie / *kurtas* dans ceux de Persépolis), devient assez proche du véritable esclavage: les garanties juridiques introduites dans les contrats de vente d'esclaves stipulent désormais que les gens vendus ne sont ni esclaves de temple (*širku*), ni esclave royal (*arad šarri*), ni rattaché à un domaine militaire (*bīt qašti*, *bīt sīsi*, *bīt narkabti*), ni rattaché à la maison d'un notable (*mār banī*).

UET 4 41 Contrat d'exploitation des archives de la famille du Barbier à Ur

Concernant la terre agricole en jardin complanté située au bord du canal Harri-ina-ahi-Uri, dans le district agricole de Madumê, de la province d'Ur – le voisin supérieur est une terre agricole du Trésor du dieu Sîn, tenure militaire de Rê'ānu; le voisin inférieur est une terre agricole du Trésor de Sîn, tenure militaire de Šumaia, fils de Nidintu, ces deux terres agricoles relevant du Trésor de Sîn –, cette terre agricole plantée de palmiers, Kušurēa, fils de Sîn-ahhê-bullit, Anapēa, fils de Sîn-iddin, Mannu-kī-Nanaia et Bunānu, les fils d'Ahu-šunu, Šuzubu, fils de Nuhhī-ili, et Arad-Dame, fils de Sîn-[...]šī, ainsi que leurs co-détenteurs de tenure militaire, pour toute la part de moitié qu'ils détiennent sur cette terre agricole, qu'ils possèdent avec Šamaš-iddin, fils de Sîn-uballit, l'ont donnée contre versement d'un loyer, pour 4 années à raison de 12 sicles d'argent à 1/12 d'impureté par sicle chaque année à Sîn-iddina, fils de Sîn-ahhê-šullim, descendant de Sîn-iqīša.

Pendant 4 années, la moitié de cette terre agricole, conformément au présent document, sera à la disposition de Sîn-iddina, fils de Sîn-ahhê-šullim, et chaque année Sîn-iddin versera 12 sicles d'argent de loyer pour la moitié de cette terre agricole, à Anapēa, Kušurēa, Mannu-kī-Nanaia, Bunānu, Šuzubu, Arad-Dame et leurs co-détenteurs de tenure militaire.

Kušurēa, Anapēa, Mannu-kī-Nanaia, Bunānu, Šuzubu, Arad-Dame et leurs co-détenteurs de tenure militaire se portent garants pour la clarification du statut de cette moitié de terre agricole (en cas de contestation). Ils ont pris chacun un exemplaire. Le loyer de cette moitié de terre agricole depuis le mois viii de la présente année jusqu'au mois [vii(?)] de l'an 28 du roi Artaxerxès (II), Kušurēa, Anapēa, Šuzubu, Arad-Dame, Mannu-kī-Nanaia, (et) Bunānu, l'ont reçu des mains de Sîn-iddina, fils de Sîn-ahhê-šullim. Ils sont payés.

³⁵ Il s'agit ici des nombreux exemples de la prise en sous-location des tenures militaires par la firme Murašû, telle que la présente du point de vue juridique G. Cardascia, *Les Archives des Murašû. Une famille d'hommes d'affaires babyloniens à l'époque perse (455-403 av. J.-C.)*, Paris, 1951. Elle assure le versement des redevances dues à l'administration royale, ainsi qu'un loyer au détenteur nominal de la tenure, et la fait exploiter par son propre personnel.

³⁶ Cette analyse de M. Stolper a été contestée par G. van Driel, «The Murašûs in Context», *JESHO*, 32, 1989, p. 203-229: celui-ci considère que la cessation des activités de la famille Murašû dont semble témoigner le statut d'archives «mortes» du lot qui documente leurs affaires fut en réalité un transfert vers d'autres activités plus rémunératrices, et moins soumises au contrôle de l'administration royale.

Noms de sept témoins; scribe: Nidintu, fils de [.....]. Fait à Ur, le 17 [.....][de l'an 27 d'Artaxerxès (II)

Pour conclure, un certain nombre de traits significatifs apparaissent ici: d'abord le fait que la situation de la main d'oeuvre rurale s'inscrit dans un cycle de développement économique sur le long terme, pendant toute la seconde moitié du I^{er} millénaire av. n. è., et débordant largement sur les siècles suivants. C'est naturellement l'agriculture, principale activité du Proche-Orient qui est concernée au premier chef. En règle générale, le pouvoir assyrien, puis babylonien, enfin perse, a consenti de gros efforts d'investissement pour ouvrir de nouvelles terres, créer de nouveaux centres de culture, développer une main d'oeuvre rurale autochtone, ou importée par le biais des déportations ou de la colonisation militaire.

Mais le mode de gestion est différent entre les Assyriens et leurs successeurs: les premiers subordonnent la prospérité rurale aux intérêts des villes et de l'administration impériale, avec un système de grands propriétaires non résidents et de main d'oeuvre urbaine non productrice de nourriture; Babyloniens et Achéménides accordent une certaine importance au transfert de productions agricoles investissent dans des circuits commerciaux ou à l'achat de nouvelles terres, au profit des entrepreneurs travaillant pour leur compte ou pour celui des temples, ce qui n'empêche naturellement pas qu'une grande partie de la production reste consommée directement ou est destinée aux besoins de l'élite sociale, de la Cour, et des systèmes d'offrande aux dieux. Du côté des organismes institutionnels (palais, temples), une fois assurées ces dernières obligations, on prête une grande attention à l'établissement d'un équilibre entre le coût de la main d'oeuvre et les bénéfices qu'elle procure.

Cela a permis, semble-t-il, une certaine accélération dans le passage à une économie de marché et à l'intensification des échanges. Le principe de base de constitution de la main d'oeuvre rurale, celui de la dépendance, à mi-chemin entre la petite paysannerie indépendante et la main d'oeuvre servile continue d'être observé, et l'on observe que si les dépendants parviennent à entrer eux aussi en partie dans l'économie de marché, les principaux bénéficiaires du développement agricole de la basse Mésopotamie, la seule documentée par les textes à partir de la fin du 7^{ème} siècle, restent les entrepreneurs issus de la notabilité urbaine et les agents des grands organismes économiques institutionnels.